

Ce n'est pas une description d'ordre technique que je voulais. Je voulais demander si l'on compte dédommager les Indiens du Yukon de la même façon que les Indiens du reste du Canada en leur offrant des terres qu'ils peuvent considérer comme leur bien à perpétuité,—ce qui leur permettrait de participer aux recettes découlant de la mise en valeur des ressources, ainsi que l'a signalé le député de Wetaskiwin,—ou, si l'on n'opte pas pour cette solution, ce que la Direction compte substituer au droit de possession de terrains à perpétuité.

L'hon. Mme Fairclough: Bien entendu, monsieur le président, ce sont là des problèmes que l'on soulève à l'occasion. Nous n'avons pas de projet précis pour l'instant, nous les examinons de temps à autre avec les autorités territoriales. Tous les Indiens n'habitent pas des réserves qui leur ont été offertes, en dédommagement, sous l'empire d'un traité. Des dispositions ne peuvent être prises au sujet des problèmes dont a parlé mon honorable ami que lorsque des traités ont été conclus entre les Indiens et les autorités fédérales. Nous procurerons volontiers au député tout autre renseignement qui se pourrait trouver, mais je le répète, ces problèmes font l'objet de discussions de temps à autre et nous n'en sommes pas encore à pouvoir parler de programme.

M. Nielsen: Je peux dire tout de suite au ministre qu'il n'y a pas d'Indien protégé par traité dans le Territoire du Yukon. Je me demande si le ministre ne voudrait pas ordonner à ses fonctionnaires d'élaborer un traité ou autre chose qui reconnaîtrait à l'Indien les droits dont jouissent depuis bien des années les autres Canadiens.

L'honorable Mme Fairclough: J'ai bien peur, monsieur le président, que sans traité, nous n'ayons pas de base pour établir ces droits. Je ne crois pas me tromper, en parlant ainsi. Si mon honorable ami veut bien creuser davantage cette question, nous en discuterons volontiers et à fond avec lui.

Si j'ai bien compris, le député aurait dit qu'il n'y avait pas d'assistance-vieillesse au Yukon. Je crois comprendre que ça existe aussi là-bas.

M. Nielsen: Pas pour les Indiens.

L'hon. Mme Fairclough: On me dit que si. Bien entendu, il n'y a pas d'assistance supplémentaire, assistance qui s'ajouterait aux paiements de sécurité de vieillesse, mais on m'informe que l'assistance-vieillesse est à la disposition des Indiens du Yukon. Quant à des paiements supplémentaires,—paiements en plus de ceux de la sécurité de la vieillesse,—nous avons approché le conseil à ce sujet et la question est à l'étude.

[M. Nielsen.]

J'espère que l'honorable député ne se formalisera pas si je ne réponds pas à toutes les questions qu'il a posées. Elles sont venues si rapidement que mes fonctionnaires et moi nous n'avons pu les noter toutes. Nous ferons en sorte que l'honorable député reçoive une réponse complète avant trop longtemps.

L'honorable député de Fort-William s'est informé des bourses d'études, en particulier, pour les infirmières. Les chiffres que je vais donner ne portent pas exclusivement sur les bourses, mais sur l'assistance à la formation professionnelle et technique. Aux écoles d'infirmières, 25 jeunes filles reçoivent une aide pour leur cours et 22 remplissent les fonctions d'aides-infirmières. J'ai donné hier le nombre et les montants à propos des bourses méritées dans les différentes catégories. L'honorable député a posé une question au sujet des bourses dans le Nord ontarien. Il y en a eu deux d'accordées en 1959-1960 et une en 1960-1961. Je ne saurais préciser si l'un de ces élèves venait ou non de la région de Thunder-Bay, mais je ne le pense pas.

L'honorable député de Wetaskiwin a avancé plusieurs idées que j'examinerai certainement avec soin surtout à l'égard de la formation professionnelle. Quand il a parlé des auxiliaires sociaux, je pense qu'il voulait dire les travailleurs sociaux qualifiés et il sait, j'en suis sûr, que c'est une question bien complexe. Même si nous prévoyions dans les crédits les sommes nécessaires aux travailleurs sociaux pour tout le Canada, nous ne pourrions pas les trouver, parce qu'il y a pénurie dans cette profession au Canada. Nous cherchons maintenant, au moyen d'ententes, à collaborer avec les autorités provinciales pour que leurs travailleurs sociaux aillent travailler dans les diverses localités indiennes.

Ce sera probablement une meilleure idée que de placer, mettons, un travailleur social dans chaque réserve ou dans chaque groupe de réserves. Je suis sûr que cette méthode produira des résultats, mais c'est un projet de longue haleine et, je le répète, il dépend dans une large mesure du nombre de travailleurs sociaux dont peuvent disposer les provinces à cause de la pénurie qui existe dans la profession.

M. Speakman: Si madame le ministre permet que je l'interrompe, je dirais que c'est justement là où je voulais en venir. Les travailleurs sociaux de la province se consacrent presque entièrement aux besoins des Blancs au détriment des Indiens.

L'hon. Mme Fairclough: Je vois. C'est peut-être parce que nous n'avons pas signé un contrat avec eux. Nous nous proposons d'examiner ce problème dans tout le pays.